

ARTS

30 oct 81

● BIENNALE DE PARIS

La Biennale de Paris a rendu public le mode de sélection des artistes français et étrangers résidant en France. Afin d'assurer toute garantie d'objectivité, les dossiers seront examinés par deux commissions différentes. Un premier jury très restreint, composé de trois groupes de trois personnes, consultera les dossiers répartis au hasard et assurera une pré-sélection

d'ouvrages qui sera ensuite présentée et argumentée devant une commission finale. Ces deux jurys :

Commission de sélection :

Alain Avila, Jacques Bauffet, Jean-Claude Bedard, Bernard Blistene, Catherine Franblin, Françoise Guichon, Marie-Claude Jeune, Catherine Nadaud, Yann Pavie, Marc Sanchez.

Jury final :

Jacques-Louis Binet, Bernard Ceysson, Claude Fournet, Jacques Leenhardt, Jean-Marc Poinsot, Claude Renard.

Des commissions spéciales seront constituées ultérieurement pour les artistes s'exprimant par la vidéo, le film, la performance, l'imprimé (livre, revue, etc.), le son.

Toutes les commissions et le jury sont présidés par le délégué général.